

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNÈS
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

BBRS

N°319
JUN
1995



Nous "avons" une secrétaire d'Etat ...! Mais rien de plus...!

Edito

Selon une habitude courante, les élections passées, l'élu gomme les déclarations du candidat. Monsieur Chirac, alors qu'il était candidat, se déclarait favorable à la mise en place "d'un ministère de la recherche de plein exercice, muni de la compétence interministérielle la plus large". Le président élu, lui, met en place un "secrétariat d'état à la recherche". Les compétences de ce dernier n'apparaissent pas clairement.

Le "Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Insertion Professionnelle", monsieur Bayrou, dans un discours au CNRS le 19 mai dernier, s'est empressé de réduire son rôle à la portion congrue. Il déclarait à cette occasion que c'était lui le ministre de la recherche. Et il ajoutait crûment à la fin de son discours : "Vous n'êtes pas sous la tutelle d'un secrétariat d'Etat".

Ce n'est pas là seulement l'expression d'une volonté centralisatrice. Cela est révélateur de l'attitude du gouvernement face à la recherche publique. Et du peu d'empressement mis par ce dernier à résoudre les problèmes urgents, vitaux, posés à la recherche publique et plus particulièrement au CNRS.

C'est ce qui ressort clairement de déclarations de représentants de la direction du CNRS : "ce sera déjà bien si on peut récupérer les 300 millions promis...". Rappelons que selon des sources non officielles le "trou" créé par l'état serait estimé à 1 milliard de francs environ, hors masse salariale.

Notre inquiétude se trouve renforcée encore par la nomination de M. de Boishue au Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Supérieur. Ce monsieur est connu pour avoir rédigé récemment un rapport où il plaidait pour le renforcement de la régionalisation et pour une très forte "autonomie" des universités.

Tout cela tendrait à confirmer une volonté maintes fois exprimée d'accélérer le processus d'intégration des EPST à l'Université.

Le manque criant de postes et de crédits et les déclarations sur la nécessité du transfert des personnels de la recherche vers l'enseignement supérieur, ne sont pas des manifestations de la volonté de poursuivre le développement de la recherche notamment dans le domaine de l'essor des connaissances.

Les délocalisations, de l'Ile de France vers les autres régions, reviennent sur le devant de la scène.

DÉVELOPPER L'ACTION !

La situation financière difficile dans laquelle se trouvent les organismes de recherche, les dangers qui se profilent pour les personnels, les projets de restructuration qui ne sont pas abandonnés supposent que nous soyons à l'initiative, que nous mettions tout en oeuvre pour le rassemblement et l'action des personnels de toutes les catégories.

Jean OMNÈS

Sommaire

<i>PAGES 3 à 6</i>	RESULTATS DES ELECTIONS AU COMITE NATIONAL CNRS - 27 JUIN 1995 : COMMUNIQUE DU SNTRS-CGT
<i>PAGE 7</i>	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS DECISION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU 22 JUIN 95. RESULTATS ELECTIONS INRIA : A L'AGOS (équivalent du CAES), AU CA, AU CTP.
<i>PAGE 8</i>	LES ASSISTANTS INGENIEURS : UNE CATEGORIE MENACEE : un tract du SNTRS-CGT.
<i>PAGES 9-10</i>	COMPTE RENDU DU C.T.P. du 16 juin 1995 .
<i>PAGES 11-12</i>	L'ÉVOLUTION DE LA NOTATION ET L'ENTRETIEN INDIVIDUEL. : DECLARATION DU SNTRS-CGT AU CTP 16/6/95 UNE PETITION REJETTANT LA MODIFICATION DU STATUT DES ITA SUR L'EAA.
<i>PAGE 13</i>	LES SCIENCES DE L'UNIVERS, BANC D'ESSAI DU CNRS ,
<i>PAGE 14</i>	RETRAITES : CPA : DE NOUVEAUX DROITS, INFORMATIONS, VALEUR DU POINT IRCANTEC.
<i>PAGES 14-15</i>	PROMOTIONS ITA 1995 : LA GRANDE MISERE !
<i>PAGES 14-17</i>	UNE DEMANDE D'EN TREVUE DE LA FERC-CGT AU MINISTRE BAYROU : PAS DE REPONSE A CE JOUR... INTERVENTIONS DU SNTRS-CGT AUPRES DE LA DIRECTION DU CNRS .
<i>PAGES 18-19</i>	POLITIQUE SOCIALE AU CNRS EN REGRESSION ? CAES : INDEPENDANCE EN DANGER. RESTAURATION : LES JOURNEES D'OLERON DES 29 ET 30/5/95.
<i>PAGE 20</i>	ENCORE L'ALGERIE ! CHACUN PEUT CHOISIR SA MANIERE DE PARTICIPER A LA SOLIDARITE.
<i>PAGE 21</i>	A VOS COTISATIONS : TRESORERIE BUDGET PREVISIONNEL 95.
<i>PAGE 22</i>	LE PLAN D'URGENCE DU GOUVERNEMENT RISQUE DE DEBOUCHER SUR BIEN DES DESILLUSIONS EN MATIERE D'EMPLOI. SALAIRES, TEMPS DE TRAVAIL : des éléments...
<i>PAGE 23</i>	COMMANDOS ANTI-IVG. : POUR DES PEINES PLUS LOURDES.
<i>PAGE 24</i>	50 ANS : HIROSHIMA : PLUS JAMAIS CA ! UNE INITIATIVE DE LA CGT

Elections au Comité National - CNRS - 27 juin 1995

----- Communiqué du SNTRS-CGT

2912 électeurs (31,53 % de ceux qui se sont exprimés) ont porté leur voix sur les candidats du SNTRS-CGT. Ce qui confirme les bons résultats de notre syndicat lors des élections au CAES.(*)

En comparaison des précédentes élections au Comité National en 1991, le SNTRS progresse de 487 voix et de 3,18 points, avec un corps électoral (ITA) en diminution et une participation en hausse. Il progresse dans tous les départements scientifiques et obtient un élu dans chacune des sections (et les trois élus dans la section 2).

Ces résultats appellent les premiers commentaires suivants :

- c'est l'activité du SNTRS, de ses militants, pour la défense du CNRS, pour la défense du statut et celle des personnels, contre la politique de schémas stratégiques et celle du "tout programme" initiée lors des "colloques Fillon", contre la contractualisation et pour une politique où la recherche ait les moyens de se développer, qui vient d'être appréciée par une part croissante de nos collègues.
- c'est parce qu'il est présent dans toutes les disciplines et toutes les régions, comme syndicat national, que le SNTRS a pu présenter des listes dans toutes les sections et obtenir ces résultats.
- ces résultats donnent au SNTRS, à ses militants, une responsabilité accrue dans le développement de la lutte indispensable pour la préservation du CNRS et pour son développement.

L'étranglement financier de l'organisme par l'État n'a toujours pas toujours pas été levé. La direction Générale cherche à mettre en place des outils de redéploiement des personnels, dans et hors du CNRS. La politique de baisse globale des effectifs ITA et de gel d'un poste libéré sur deux met en difficulté nombre de laboratoires et services. Cette politique se "perfectionne" aujourd'hui par une tentative d'imposer des affectations d'ingénieurs "sur programmes" (en SDU) ou à des "pools" (en SHS). Les nouveaux contrats tripartites Ministère - Université - CNRS se mettent en place petit à petit. Ils sont l'occasion pour désassocier des URA, de refuser la création d'UMR et préfigurent, morceau par morceau, la contractualisation du CNRS.

Cette politique tourne le dos à ce qui a fait la qualité de la recherche en France : des formations de recherche stables, dotées d'un financement stable et de personnels stables.

Le SNTRS-CGT appelle les chercheurs et les ITA à se mobiliser pour la défense du CNRS et du statut.

Il les invite à rejoindre le syndicat national intercatégoriel CGT qu'est le SNTRS.

Orsay, le 3 juillet 1995

(*) Le SNTRS-CGT persiste à émettre les plus grandes réserves sur le système de vote choisi par la direction du CNRS. Ces réserves concernent le manque de garantie de confidentialité du vote. De plus il apparaît que pour diverses raisons un certain nombre d'électeurs n'ont pas reçu leur matériel de vote et n'ont pu s'exprimer.

Nous publierons la listes des élus ITA du SNTRS-CGT et leurs coordonnées dans une prochaine publication.

ELECTIONS COMITÉ NATIONAL ITA 1995

Section	Inscrits	Votants		B.N.	Expr.	SNTRS-CGT	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNPREES-FO	SNPTES-FEN					
3 - IN2P3 (*)	1677	905	53,97	21	884	445	50,34	265	29,98	174	19,68		0,00		0,00
1	217	116	53,46	5	111	41	36,94	46	41,44	24	21,62		0,00		0,00
2	142	38	26,76	2	36	36	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00
4	324	172	53,09	7	165	67	40,61	55	33,33		0,00		0,00	43	26,06
5	599	333	55,59	1	332	118	35,54	77	23,19	43	12,95	53	15,96	41	12,35
6	421	226	53,68	0	226	86	38,05	70	30,97	30	13,27	13	5,75	27	11,95
SPM	1703	885	51,97	15	870	348	40,00	248	28,51	97	11,15	66	7,59	111	12,76
7	648	386	59,57	2	384	83	21,61	138	35,94	61	15,89	48	12,50	54	14,06
8	434	242	55,76	4	238	54	22,69	63	26,47	59	24,79	27	11,34	35	14,71
9	345	182	52,75	8	174	80	45,98		0,00		0,00	35	20,11	59	33,91
10	628	381	60,67	9	372	112	30,11	108	29,03	69	18,55		0,00	83	22,31
SPI	2055	1191	57,96	23	1168	329	28,17	309	26,46	189	16,18	110	9,42	231	19,78
11	361	229	63,43	4	225	49	21,78	56	24,89	26	11,56	50	22,22	44	19,56
12	625	373	59,68	2	371	117	31,54	102	27,49	51	13,75	64	17,25	37	9,97
13	284	134	47,18	4	130	38	29,23	43	33,08		0,00	26	20,00	23	17,69
14	925	528	57,08	5	523	147	28,11	150	28,68	82	15,68	86	16,44	58	11,09
SDU	2195	1264	57,59	15	1249	351	28,10	351	28,10	159	12,73	226	18,09	162	12,97
15	296	186	62,84	4	182	44	24,18	73	40,11	40	21,98		0,00	25	13,74
16	255	148	58,04	4	144	38	26,39	55	38,19	22	15,28		0,00	29	20,14
17	365	225	61,64	4	221	67	30,32	61	27,60	43	19,46		0,00	50	22,62
18	335	211	62,99	7	204	65	31,86	91	44,61		0,00		0,00	48	23,53
19	468	283	60,47	4	279	65	23,30	93	33,33	58	20,79	30	10,75	33	11,83
20	404	255	63,12	7	248	87	35,08	77	31,05	56	22,58		0,00	28	11,29
CHIMIE	2123	1308	61,61	30	1278	366	28,64	450	35,21	219	17,14	30	2,35	213	16,67
21	344	196	56,98	5	191	51	26,70	75	39,27		0,00		0,00	65	34,03
22	289	174	60,21	6	168	42	25,00	53	31,55	44	26,19		0,00	29	17,26
23	480	246	51,25	13	233	90	38,63	89	38,20		0,00		0,00	54	23,18
24	246	153	62,20	3	150	39	26,00	44	29,33	37	24,67		0,00	30	20,00
25	426	231	54,23	5	226	58	25,66	87	38,50	42	18,58		0,00	39	17,26
26	449	289	64,37	3	286	94	32,87	103	36,01	57	19,93		0,00	32	11,19
27	317	192	60,57	4	188	61	32,45	69	36,70	38	20,21		0,00	20	10,64
28	365	193	52,88	4	189	66	34,92	71	37,57		0,00		0,00	52	27,51
29	246	148	60,16	4	144	55	38,19	68	47,22		0,00		0,00	21	14,58
30	473	306	64,69	2	304	79	25,99	107	35,20	34	11,18	46	11,18	38	12,50
SC.VIE	3635	2128	58,54	49	2079	635	30,54	766	36,84	252	12,12	46	12,12	380	18,28
31	230	131	56,96	6	125	34	27,20	51	40,80	32	25,60		0,00	8	6,40
32	372	243	65,32	3	240	39	16,25	109	45,42	68	28,33		0,00	24	10,00
33	242	127	52,48	4	123	27	21,95	60	48,78	36	29,27		0,00		0,00
34	381	214	56,17	5	209	51	24,40	60	28,71	64	30,62	34	16,27		0,00
35	286	157	54,90	4	153	42	27,45	89	58,17	22	14,38		0,00		0,00
36	399	231	57,89	5	226	66	29,20	101	44,69	36	15,93		0,00	23	10,18
37	291	171	58,76	8	163	47	28,83	61	37,42	33	20,25		0,00	22	13,50
38	276	133	48,19	6	127	33	25,98	42	33,07		0,00	27	21,26	25	19,69
39	326	176	53,99	3	173	62	35,84	61	35,26		0,00	25	14,45	25	14,45
40	272	173	63,60	3	170	37	21,76	78	45,88	38	22,35	17	10,00		0,00
SHS	3075	1756	57,11	47	1709	438	25,63	712	41,66	329	19,25	103	6,03	127	7,43
TOTAUX	16463	9437	57,32	200	9237	2912	31,53	3101	33,57	1419	15,36	581	6,29	1224	13,25

(*) : LISTE SNTRS - SNPCEN

Collège Ingénieurs, Techniciens et Administratifs

Années	Inscr.	Votants	B.N.	Expr.	Sntrs-Cgt	Sgen-Cfdt	Snirs-Cgc	Snprees-Fo	Snptes-Fen						
1995	16463	9437	57,32	200	9237	2912	31,53	3101	33,57	1419	15,36	581	6,29	1224	13,25
1991	17317	9122	52,68	568	8554	2425	28,35	3398	39,72	1349	15,77	609	7,12	832	9,73
Différence	-854	315	4,65	-368	683	487	3,18	-297	-6,15	70	-0,41	-28	-0,83	392	3,52

ELECTIONS COMITÉ NATIONAL CHERCHEURS 1995

Section	Inscrits	Votants		B.N.	Exprim.	SNCS		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		Snprees FO		Usca		Indépend.	
- IN2P3	247	136	55,06	2	134	80	59,70	54	40,30		0,00		0,00		0,00		0,00
1	181	81	44,75	2	79	79	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
2	130	82	63,08	2	80	62	77,50		0,00		0,00		0,00		0,00	18	22,50
4	171	100	58,48	1	99	61	61,62	38	38,38		0,00		0,00		0,00		0,00
5	198	117	59,09	2	115	62	53,91	53	46,09		0,00		0,00		0,00		0,00
6	169	98	57,99	1	97	54	55,67	43	44,33		0,00		0,00		0,00		0,00
SPM	849	478	56,30	8	470	318	67,66	134	28,51	0	0,00	0	0,00	0	0,00	18	3,83
7	213	112	52,58	1	111	63	56,76	48	43,24		0,00		0,00		0,00		0,00
8	185	110	59,46	4	106	31	29,25	43	40,57	16	15,09	16	15,09		0,00		0,00
9	103	58	56,31	9	49	49	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
10	235	142	60,43	2	140	70	50,00	46	32,86	24	17,14		0,00		0,00		0,00
SPI	736	422	57,34	16	406	213	52,46	137	33,74	40	9,85	16	3,94	0	0,00	0	0,00
11	159	121	76,10		121	54	44,63	26	21,49	7	5,79		0,00		0,00	34	28,10
12	192	137	71,35	2	135	62	45,93	37	27,41	16	11,85	6	4,44		0,00	14	10,37
13	94	60	63,83		60	21	35,00	25	41,67		0,00		0,00		0,00	14	23,33
14	179	118	65,92	2	116	39	33,62	47	40,52		0,00		0,00		0,00	30	25,86
SDU	624	436	69,87	4	432	176	40,74	135	31,25	23	5,32	6	1,39	0	0,00	92	21,30
15	168	111	66,07	1	110	78	70,91		0,00	32	29,09		0,00		0,00		0,00
16	182	119	65,38	6	113	75	66,37		0,00	38	33,63		0,00		0,00		0,00
17	194	126	64,95	3	123	46	37,40	32	26,02	14	11,38		0,00		0,00	31	25,20
18	215	143	66,51	1	142	59	41,55	71	50,00		0,00		0,00	12	8,45		0,00
19	243	154	63,37		154	46	29,87	46	29,87	18	11,69		0,00	10	6,49	34	22,08
20	231	143	61,90		143	75	52,45		0,00	49	34,27		0,00	19	13,29		0,00
CHIMIE	1233	796	64,56	11	785	379	48,28	149	18,98	151	19,24	0	0,00	41	5,22	65	8,28
21	167	106	63,47	1	105	52	49,52	32	30,48	21	20,00		0,00		0,00		0,00
22	122	87	71,31	0	87	22	25,29	21	24,14	16	18,39		0,00		0,00	28	32,18
23	246	133	54,07	1	132	83	62,88	38	28,79		0,00		0,00	16	12,12		0,00
24	214	125	58,41	1	124	73	58,87	51	41,13		0,00		0,00		0,00		0,00
25	218	132	60,55	2	130	44	33,85	42	32,31	11	8,46		0,00	15	11,54	18	13,85
26	208	136	65,38	2	134	67	50,00	47	35,07	20	14,93		0,00		0,00		0,00
27	168	103	61,31	1	102	51	50,00	37	36,27	14	13,73		0,00		0,00		0,00
28	178	104	58,43		104	38	36,54	40	38,46	26	25,00		0,00		0,00		0,00
29	185	118	63,78		118	64	54,24	33	27,97		0,00		0,00		0,00	21	17,80
30	223	140	62,78	2	138	93	67,39	45	32,61		0,00		0,00		0,00		0,00
SC.VIE	1929	1184	61,38	10	1174	587	50,00	386	32,88	108	9,20		0,00	31	2,64	67	5,71
31	144	110	76,39	3	107	36	33,64	49	45,79		0,00		0,00		0,00	22	20,56
32	183	115	62,84	1	114	50	43,86	37	32,46	27	23,68		0,00		0,00		0,00
33	130	78	60,00	1	77	45	58,44	22	28,57		0,00		0,00		0,00	10	12,99
34	111	76	68,47	1	75	39	52,00	26	34,67		0,00		0,00		0,00	10	13,33
35	129	79	61,24	2	77	48	62,34	29	37,66		0,00		0,00		0,00		0,00
36	213	133	62,44	1	132	44	33,33	88	66,67		0,00		0,00		0,00		0,00
37	102	75	73,53	1	74	21	28,38	34	45,95		0,00		0,00		0,00	19	25,68
38	154	107	69,48	1	106	54	50,94	24	22,64		0,00		0,00		0,00	28	26,42
39	83	60	72,29	1	59	31	52,54	28	47,46		0,00		0,00		0,00		0,00
40	132	84	63,64	1	83	43	51,81	40	48,19		0,00		0,00		0,00	0	0,00
SHS	1381	917	66,40	13	904	411	45,46	377	41,70	27	2,99	0	0,00	0	0,00	89	9,85
TOTAUX	6999	4369	62,42	64	4305	2164	50,27	1372	31,87	349	8,11	22	0,51	72	1,67	331	7,69

Collège Chercheurs CNRS

Années	Inscr.	Votants	B.N.	Expr.	Sncs	Sgen-Cfdt	Snirs-Cgc	Snprees-Fo	Usca	Indépendants							
1995	6999	4369	62,42	64	4305	2164	50,27	1372	31,87	349	8,11	22	0,51	72	1,67	331	7,69
1991	7391	4740	64,13	264	4476	2146	47,94	1573	35,14	209	4,67		0,00	69	1,54	478	10,68
Différence	-392	-371	-1,71	-200	-171	18	2,32	-201	-3,27	140	3,44	22	0,51	3	0,13	-147	-2,99

ELECTIONS COMITÉ NATIONAL COLLÈGE B2 1995

Section	Inscrits	Votants		B.N.	Exprim.	Snesup-FSU		Sgen-CFDT		Snirs-CGC		Snprees FO		Usca	Indépend.	
3 - IN2P3	75	39	52,00	6	33		0,00	33	100,00		0,00		0,00		0,00	0,00
1	491	301	61,30	3	298	160	53,69	83	27,85		0,00		0,00		0,00	55 18,46
2	57	34	59,65	2	32	20	62,50	12	37,50		0,00		0,00		0,00	0,00
4	178	120	67,42	3	117	52	44,44	65	55,56		0,00		0,00		0,00	0,00
5	200	122	61,00	5	117	58	49,57	59	50,43		0,00		0,00		0,00	0,00
6	98	51	52,04	4	47		0,00	47	100,00		0,00		0,00		0,00	0,00
SPM	1024	628	61,33	17	611	290	47,46	266	43,54	0	0,00	0	0,00	0	0,00	55 9,00
7	692	437	63,15		437	121	27,69	110	25,17		0,00		0,00		0,00	206 47,14
8	308	191	62,01	6	185		0,00		0,00		0,00	43	23,24		0,00	142 76,76
9	246	151	61,38	3	148	66	44,59	82	55,41		0,00		0,00		0,00	0,00
10	340	205	60,29	3	202	115	56,93	87	43,07		0,00		0,00		0,00	0,00
SPI	1586	984	62,04	12	972	302	31,07	279	28,70	0	0,00	43	4,42	0	0,00	348 35,80
11	208	129	62,02	3	126	78	61,90	48	38,10		0,00		0,00		0,00	0,00
12	222	142	63,96	5	137		0,00	100	72,99		0,00	37	27,01		0,00	0,00
13	56	32	57,14	2	30	30	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
14	71	55	77,46	1	54	27	50,00	19	35,19		0,00		0,00		0,00	8 14,81
SDU	557	358	64,27	11	347	135	38,90	167	48,13	0	0,00	37	10,66	0	0,00	8 2,31
15	105	67	63,81	1	66	48	72,73		0,00		0,00		0,00		0,00	18 27,27
16	191	115	60,21	5	110	66	60,00	44	40,00		0,00		0,00		0,00	0,00
17	182	105	57,69	7	98	98	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
18	215	81	37,67	8	73	73	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
19	186	116	62,37	7	109	63	57,80	46	42,20		0,00		0,00		0,00	0,00
20	164	97	59,15	4	93	34	36,56	59	63,44		0,00		0,00		0,00	0,00
CHIMIE	1043	581	55,70	32	549	382	69,58	149	27,14	0	0,00	0	0,00	0	0,00	18 3,28
21	138	79	57,25	6	73		0,00	73	100,00		0,00		0,00		0,00	0,00
22	246	167	67,89	4	163	36	22,09	19	11,66	16	9,82		0,00		0,00	108 66,26
23	188	114	60,64	2	112	112	100,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
24	216	140	64,81	5	135	83	61,48	52	38,52		0,00		0,00		0,00	0,00
25	194	121	62,37	1	120	57	47,50	45	37,50		0,00		0,00	18	15,00	0,00
26	247	156	63,16	2	154	55	35,71	57	37,01	27	17,53	15	9,74		0,00	0,00
27	195	136	69,74	6	130	71	54,62	59	45,38		0,00		0,00		0,00	0,00
28	165	114	69,09	1	113	48	42,48	29	25,66	13	11,50		0,00		0,00	23 20,35
29	183	121	66,12	3	118	69	58,47	49	41,53		0,00		0,00		0,00	0,00
30	317	217	68,45	9	208	97	46,63	111	53,37		0,00		0,00		0,00	0,00
SC.VIE	2089	1365	65,34	39	1326	628	47,36	494	37,25	56	4,22		0,00	18	1,36	131 9,88
31	88	59	67,05	3	56	26	46,43	30	53,57		0,00		0,00		0,00	0,00
32	285	205	71,93	2	203	76	37,44	66	32,51		0,00		0,00		0,00	61 30,05
33	277	195	70,40	3	192	62	32,29	61	31,77		0,00		0,00		0,00	69 35,94
34	221	149	67,42	1	148	67	45,27	52	35,14		0,00		0,00	13	8,78	16 10,81
35	378	263	69,58	1	262	134	51,15	57	21,76		0,00		0,00		0,00	71 27,10
36	247	164	66,40	1	163	37	22,70	68	41,72		0,00		0,00		0,00	58 35,58
37	343	219	63,85		219	71	32,42	76	34,70		0,00		0,00		0,00	72 32,88
38	51	32	62,75		32		0,00	19	59,38		0,00		0,00		0,00	13 40,63
39	197	134	68,02	1	133	64	48,12	42	31,58		0,00		0,00		0,00	27 20,30
40	126	74	58,73		74	32	43,24	31	41,89	11	14,86		0,00		0,00	0 0,00
SHS	2213	1494	67,51	12	1482	569	38,39	502	33,87	11	0,74	0	0,00	13	0,88	387 26,11
TOTAUX	8587	5449	63,46	129	5320	2306	43,35	1890	35,53	67	1,26	80	1,50	31	0,58	947 17,80

Elus au Comité National - 1995

Section	Collège C					Collège B1						Collège B2					
	Sntrs	Sgen	Snptes	Snirs	FO	Sncs	Sgen	Snirs	Fo	Usca	Indép.	Snesup	Sgen	Snirs	Fo	Usca	Indép.
Totaux	42	39	10	20	9	65	36	7	1	0	11	35	35	0	1	0	9

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT s'est réunie le 22 juin 1995.

Elle a, entre autres questions, abordé la question des élections au Conseil d'Administration du CNRS.

Elle considère, à l'unanimité, que la situation n'a pas évolué et qu'aucune des conditions minimales ne sont remplies pour la constitution d'une liste en commun avec l'Usca. Elle rejette donc cette éventualité. L'Usca refuse toujours de reconnaître le SNTRS-CGT comme l'organisation devant servir de base à la construction d'un syndicalisme intercatégoriel CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. A cela s'ajoute le fait que l'Usca n'a pas renoncé à son action en justice contre le SNTRS-CGT et sa section de Bordeaux.

La Commission Exécutive a adopté, majoritairement, la position ci-après. Elle pense qu'en priorité il faut rechercher une alliance avec le SNCS et le SNPCEN sous les conditions minimales suivantes :

- qu'il y ait accord sur le programme,
- que le SNTRS-CGT étant un syndicat intercatégoriel, il revient à lui seul de choisir ses candidats,
- que la tête de liste soit membre du SNTRS-CGT.

Au cas où cette alliance n'est pas possible la Commission Exécutive décide, à l'unanimité, de présenter une liste SNTRS-CGT.

La Commission Exécutive demande à rencontrer l'UGICT et la Confédération sur l'avenir du syndicalisme dans notre secteur d'activité.

ELECTIONS à l'AGOS(*) de l'INRIA (juin 1995)

Centres	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	Sntrs-Cgt/SnCS		Sgen-Cfdt	
Lorraine	65	40	61,54	3	37	23	62,16	14	37,84
Rennes	122	82	67,21	1	81	13	16,05	68	83,95
Rocquencourt	454	244	53,74	7	237	153	64,56	84	35,44
Rhône-Alpes	35	15	42,86	0	15	4	26,67	11	73,33
Sophia	174	73	41,95	2	71	49	69,01	22	30,99
Total	850	454	53,41	13	441	242	54,88	199	45,12

(*) L'AGOS est l'équivalent du CAES du CNRS et de l'INSERM

ELECTIONS au C.A. de l'INRIA - ITA (juin 1995)

Centres	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	Sntrs-Cgt		Sgen-Cfdt	
Lorraine	26	19	73,08	2	17	15	88,24	2	11,76
Rennes	43	35	81,40	0	35	8	22,86	27	77,14
Rocquencourt	244	161	65,98	7	154	107	69,48	47	30,52
Sophia	58	44	75,86	0	44	16	36,36	28	63,64
Total	371	259	69,81	9	250	146	58,40	104	41,60
Différence 95-92	33	15	-2,08	-9	15	28	5,96	-3	-5,96

ELECTIONS au C.T.P. de l'INRIA - ITA (juin 1995)

Centres	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	Sntrs-Cgt		Sgen-Cfdt	
Lorraine	26	19	73,08	1	18	16	88,89	2	11,11
Rennes	43	35	81,40	1	34	6	17,65	28	82,35
Rocquencourt	244	160	65,57	5	155	111	71,61	44	28,39
Sophia	58	44	75,86	1	43	21	48,84	22	51,16
Total	371	258	69,54	8	250	154	61,60	96	38,40
Différence 95-92	33	15	-2,08	-10	25	39	6,49	-14	-6,49

Les Assistants-Ingénieurs : une catégorie menacée

Créé en décembre 1983 dans le statut de titulaire des EPST (*) ce corps des Assistants-Ingénieurs est une "première" dans le cadre de la Fonction Publique française. Il permet le recrutement des titulaires de BTS ou de DUT (ou d'une qualification équivalente) dans un corps spécifique. Ailleurs ces diplômés ne donnent droit qu'à un recrutement au niveau le plus bas de la "catégorie B" Fonction publique (T et SAR chez nous). Nous avons approuvé sa création car elle amenait un progrès en matière de reconnaissance des qualifications. Cela même si nous considérons que la carrière dans ce corps doit être fortement revalorisée (cette dernière remarque vaut également pour tous les autres corps).

Le corps des A.I. est un palier essentiel entre les corps de personnels technique (T) et administratif (SAR) et les corps d'ingénieurs. Il assure ainsi la continuité entre les niveaux de qualification. C'est un corps de promotion pour les Techniciens, les SAR, les AJT et les AJA.

Sa suppression rendrait la promotion de corps plus difficile pour ces personnels car le changement de corps correspondrait alors à un saut bien plus important en terme de qualification. Le seul débouché qui serait offert étant le corps de Ingénieurs d'Etudes.

Le corps des Assistants-Ingénieurs doit survivre à la "réforme Durafour".

Cette réforme peut avoir des conséquences graves sur l'avenir des Assistants-Ingénieurs. De manière générale, les "mesures Durafour" n'améliorent que peu (ou pas du tout) la situation des fonctionnaires, hormis en fin de grades et au prix d'un allongement de carrière. Cette réforme se fait sur le dos des fonctionnaires eux-mêmes par le biais de la baisse de 18% du pouvoir d'achat et de milliers de suppressions d'emplois de fonctionnaires.

Cette réforme pourrait menacer l'existence même de ce corps, car l'écart entre les carrières de Techniciens de Classe Exceptionnelle et d'Assistant-Ingénieur déjà faible se réduit encore (il n'est plus que de 26 points en bout d'échelle). Pour certains la tentation est grande de remettre en cause l'existence de ce corps, de ce niveau de recrutement dont l'utilité est grande dans les unités. La forte progression des effectifs en atteste : le nombre d'Assistants-Ingénieurs est passé de 1258 en 1989 à 1804 en 1993.

Une revalorisation de la carrière des A.I. est indispensable!

Afin d'assurer une véritable reconnaissance de ce niveau de qualification et, également, d'assurer un débouché satisfaisant pour les Techniciens, Secrétaires d'Administration de la Recherche, les Adjointes Techniques et les Adjointes Administratives qui ont élevé leur qualification à ce niveau, le maintien de ce corps et sa revalorisation substantielle est indispensable !

Certains suggèrent un rafistolage de la grille. Tels ceux qui proposent la disparition du corps des AI et sa fusion avec le corps des IE. Si cette solution, de caractère administratif, pourrait faire rêver les personnels actuellement en AI, elle ne règle en rien la question du trop faible niveau de recrutement et de carrière. Mais, surtout, elle porterait un coup à un principe essentiel de notre statut : "à un niveau de qualification correspond un niveau de classification. Une telle mesure créerait un "trou" important, en terme de niveaux de qualifications, entre les Techniciens et SAR et ce nouveau corps fusionné. Il abaisserait sensiblement le niveau de recrutement du niveau IE. A noter que cette option un temps reprise par la direction du CNRS semble, à ce jour, abandonnée.

Un retour en catégorie B (T et SAR) serait dramatique et considéré à juste titre comme une rétrogradation pour le personnel en place. Cela remettrait en vigueur une pratique maintes fois dénoncée dans la fonction publique : le recrutement des BTS et DUT au plus bas niveau de la catégorie B (niveau BAC).

A cela s'ajoute une autre revendication : donner droit d'accès à ce corps aux titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmière et d'assistant social (Bac + 3 aujourd'hui recrutés en bas du corps de Technicien).

Seule une revalorisation substantielle de la carrière des Assistants-Ingénieurs est recevable pour les personnels en place et pour permettre de recruter dans de bonnes conditions et d'assurer une véritable carrière !

Compte-rendu du CTP CNRS du 16 juin 1995

Introduction d'AUBERT sur la situation financière du CNRS :

Le rapport de l'Inspection Générale des Finances est arrivé. Le CNRS doit analyser et répondre avant le 10 juillet. Le ministre décidera si le rapport ou une partie du rapport est rendu public. Le DG demande que le rapport et la réponse du CNRS soient rendu public. Négociations approfondies avec BAYROU et DUFOURCQ. Nos Ministères de tutelle approuvent une revalorisation des finances du CNRS. Il faut attendre la Loi de Finances Rectificative 95 soumise au parlement début juillet.

(Il faut comprendre que le CNRS n'a pas le "chèque" promis par FILLON de 300 MF... que si le CNRS obtient quelque chose de la LFR 95... ça sera peut-être moins...).

Préparation de la Loi de Finances Initiale 96, le CNRS défend les mêmes principes que l'année dernière (budget, emplois...)

Le Conseil d'Administration du CNRS se réunit le 22 juin.

La note d'AUBRY (INSU) sur le financement des unités était un "malentendu".

Le SNCS demande si l'organisation d'un grand Ministère ne va pas compliquer la procédure déjà lourde. Le DG précise que le CNRS garde les mêmes interlocuteurs et que la procédure de contractualisation à trois continue "normalement". Le DG précise que le choix UMR ou UPRES-A n'est pas un choix de qualité. Il y aura des universitaires qui préféreront être UPRES-A. A l'avenir, le Comité National donnera son avis. Le SNCS conteste sur le type d'avis, sur le type de structure et à quel moment on lui demande son avis (modalité de travail du Comité National).

Institution de Médiateur CNRS :

Le SNIRS-CGC a fait des amendements qui défendent l'application stricte du droit syndical. Les personnes peuvent se faire assister si elles le désirent par une personne de l'établissement. Publication du rapport annuel au Journal Officiel du CNRS, présentation de celui-ci en CTP, motivation dès l'appréciation lorsque le médiateur écarte une demande... Le SNTRS n'est pas convaincu de l'utilité. Il préférerait que l'on fasse fonctionner ce qui existe, que la hiérarchie respecte les procédures et prenne ses responsabilités.

Vote : 7 Contre (SNCS-CFDT-SNTRS); 13 Pour (Administ. SNIRS)

Evolution de la notation et entretien individuel :

Pour M.DOUCHIN, le statut prévoit une dérogation sur la notation, mais manquait la précision de l'abandon de la notation chiffrée. La modification proposée lève l'ambiguïté, ce n'est pas l'introduction de l'E.A.A. Le SNTRS dépose un premier lot de pétitions (environ 350) et son voeu. L'entretien proposé a toutes les chances de déboucher rapidement sur l'EAA (voir déclaration)... Comment croire à deux entretiens par an : un entretien-notation et un E.A.A. ? La CFDT ne votera rien tant qu'on n'aura pas appliqué l'évaluation prévue dans les statuts et qui n'est pas mise en oeuvre depuis 10 ans...

Vote : 7 Contre (SNCS-CFDT-SNTRS) ; 3 ABT (SNIRS) ; 10 Pour (Administration)

Aucun représentant du personnel n'a donc apporté son soutien au projet de la Direction. Devant ce résultat positif, nous retirons le voeu. La signature de la pétition du SNTRS (modifiée) doit continuer.

Liste des experts pour jurys de concours :

La Direction propose les agents des catégories A et B, de plus de 5 ans d'ancienneté. Protestation unanime des représentants du personnel. AUBERT accepte de laisser les C. Vote unanime : A, B, C et 5 ans d'ancienneté. Le SNTRS demande une réflexion sur les concours et la composition de jurys. C'est promis.

Entretien Approfondi Chercheurs :

AUBERT affirme avoir trouvé le projet en arrivant, mais il est convaincu et reprend à son compte. Le SNCS est complètement opposé. C'est un outil qu'on se donne pour virer-réorienter les gens. Il défend le rôle du Comité National. Le projet paraissait intéressant à la CFDT mais quand Pralon a dit qu'il souhaite une mobilité incitée, ça plait moins. Si on veut se débarrasser des meilleurs, ce n'est pas juste pour l'organisme. Si on veut se débarrasser des

moins bons, ça ne va pas améliorer nos rapports avec l'université. La finalité ne paraît pas claire. Le SNIRS estime l'entretien bénéfique s'il est basé sur le volontariat. Le SNTRS soutient la position du SNCS.
Pralon : les entretiens n'ont pas pour but de résoudre les cas de chercheurs à problèmes. C'est une petite partie d'une démarche. L'organisme prend l'engagement d'aider le projet d'un chercheur.
Comme il n'y a pas de modification statutaire proposée, le CTP ne vote pas sur ce projet d'EAC.

Présentation bilans 94 :

Les représentants du personnel commentent brièvement les bilans 1994.

Action sociale :

CFDT : le budget a augmenté, les CORAS fonctionnent à peu près normalement, mais inquiétude sur la politique logement
SNTRS : disparité dans le nombre et le montant des aides selon les DR.
SNCS : les salaires ne sont à la hauteur de ce qu'il faudrait, donc la politique d'action sociale doit compenser un peu. Le CNRS doit donner à ses personnels de meilleures conditions d'environnement pour bien travailler. Il faudrait multiplier le budget par deux.
Le SNIRS est content qu'il y ait plus d'agents subventionnés, à enveloppe constante !

Formation permanente :

CFDT : gros rapport sur le bilan 94
SNTRS : nécessité de clarifier les priorités affichées, arbitrages entre "PIF" et "PFL", (lire Plan Individuel de Formation et Plan de Formation de Laboratoire), clarifier et gérer la période transitoire pour le changement de logique entre demande et offre.

SNCS : manque plans du Département SHS et Moyens Indirects. Le Budget doit augmenter, le CNRS en est à 2,2 % alors que "l'accord" Fonction Publique prévoit 3,2 % en 95 et que les entreprises de plus de 500 salariés consacrent en moyenne 4,6 % de la masse salariale à la FP.

Hygiène et Sécurité : nouveau décret Fonction Publique du 9 mai 95 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique.

Handicap : bilan décevant. Pensez aux Ateliers Protégés pour l'entretien des espaces verts !

Restauration sociale : plus de rationnaires, les rationnaires paient plus que l'assiette, mais

doublément du budget depuis "l'accord" CNRS-CFDT...

Le CNRS affirme qu'il n'y a pas d'obstacle à augmenter le nombre de tickets-restaurants (y compris là où les restaurants hébergés ne donnent pas satisfaction aux rationnaires).

Questions diverses :

1) Application du Protocole DURAFOUR à la catégorie B

Pour ratifier les 4 tranches d'intégration des T1 et SARI en classe exceptionnelle, les CAP se réuniront les 30 juin (SAR) et 3 juillet (Technicien). Les possibilités des tranches étant fixées par le Protocole Durafour, il n'est pas possible d'accélérer. Suite à la lettre du SNTRS sur l'âge du départ à la retraite : En cas de lettre de l'agent annonçant clairement son intention de faire valoir ses droits à la retraite à une date déterminée, la demande sera prise en considération pour la date d'intégration.
INFORMEZ RAPIDEMENT LES AGENTS CONCERNES.(*)

Titulaires de Physique Nucléaire : Ils ont bénéficié de la revalorisation des 7 premiers échelons, mais rien d'autre prévu pour ces catégories. Il faudra une modification du décret ou une modification budgétaire...

2) Comité National :

Le dépouillement des A s'est bien passé (SNCS donne acte, CNIL satisfaite ?). Pas de report des dates de clôtures des votes (B et C le 26 juin, A le 10 juillet).

Depuis le CTP...

(**) Suite à son intervention (voir page 15) et à la réponse de la direction du CNRS, le SNTRS-CGT a publié une affichette donnant cette information. Les CAP ont eu lieu pour examiner les dossiers des 1ère et 2èmes tranches. Les résultats ont été adressés aux Secrétaires Régionaux. Mais pour la 3ème tranche cette démarche sur "l'intention des agents à faire valoir leur droit à la retraite à une date déterminée" reste toujours valable.*

EVOLUTION DE LA NOTATION ET ENTRETIEN INDIVIDUEL

DECLARATION DU SNTRS-CGT

L'article 19 du décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 stipule :

"Les fonctionnaires appartenant aux corps d'ingénieurs et aux corps de personnels techniques et administratifs de la recherche font l'objet, tous les ans, d'une appréciation générale écrite formulée par le directeur d'unité de recherche ou du service auquel ils sont affectés."

La modification proposée introduit l'obligation "d'un entretien entre le fonctionnaire et son supérieur hiérarchique".

S'il ne s'agissait que d'un "entretien considéré comme un moment privilégié de dialogue favorable à l'efficacité personnelle des agents"... nous n'aurions rien à redire, au contraire, et pourquoi pas choisir, en effet, le moment du "dossier carrière".

La proposition soumise au CTP, pour avis, instaure une **Obligation statutaire d'entretien**, alors que le "responsable hiérarchique" reste à définir dans bien des cas. Puisqu'il y a évolution il ne s'agirait pas obligatoirement du "Directeur d'unité ou de service".

Enfin l'exposé des motifs laisse une ambiguïté entre "dispositif d'évaluation", "orientation du déroulement de carrière" ... et "appréciation générale annuelle", servant au dossier de l'agent et à l'avancement d'échelon.

Nous remarquons qu'il ne nous est pas proposé aujourd'hui de nouveau support (formulaire), alors qu'au moment de l'évolution de la notation en "dossier carrière", nous avons pu discuter d'un nouveau formulaire.

Le SNTRS-CGT voit dans la modification proposée la volonté de la direction du CNRS d'imposer par la force l'**entretien annuel d'activité ITA**, après des années de tentatives de le faire passer à petit pas. Cet outil fait partie de l'arsenal d'individualisation de la gestion des emplois, des carrières, de mobilité forcée. Ce n'est pas par hasard si on parlera aussi dans un moment de l'Entretien Approfondi pour les Chercheurs..

Au moment de la mise en chantier de la politique de contrats d'objectifs tous azimuts, du financement "tout programme", "l'entretien" que l'on nous propose de rendre statutaire, **a toutes les chances de déboucher rapidement sur l'Entretien Annuel d'Activité**, dans sa forme généralement connue dans le privé, comme "méthode" de management des ressources humaines, c'est à dire le "**contrat d'objectifs individuel**", défini par le supérieur hiérarchique et que l'agent devra remplir même si l'évolution du travail de recherche et/ou le manque de moyens rend ces objectifs caduques.

On peut définir des objectifs à un VRP !

Nous sommes, ITA du CNRS, des agents du service **public**, attachés à des missions définies par le Parlement.

C'est pourquoi, le SNTRS- CGT propose que soit mis au vote du CTP le voeu suivant :

"Le CTP du CNRS, soucieux de conserver au statut du personnel (décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984) son caractère de contrat collectif donnant des garanties d'égalité de traitement en ce qui concerne la notation et l'avancement des personnels, rejette la proposition de modification de ce statut, instituant l'entretien annuel d'activité comme élément **obligatoire** de la méthode d'appréciation des agents par leur supérieur hiérarchique".

et donc, que le CTP se prononce pour le maintien en l'état de l'article 19 du décret de 1984.

SNTRS-CGT

PETITION

Les personnels soussignés,

demandent :

- l'abandon du processus de contractualisation des EPST et de tout type de gestion inspirée des contrats d'objectifs, le retour au financement budgétaire régulier des unités par le biais du soutien de base, et non par la généralisation du système des appels d'offres.

- l'abandon des rapports Charvolin et Gross et le retrait définitif du rapport Laurent.

- la levée totale des gels de crédits et de postes, l'annulation des suppressions d'emplois.

- le remboursement intégral de la dette de l'Etat au CNRS.

- une ouverture de postes budgétaires de titulaires à hauteur des besoins recensés dans les unités de recherche dans toutes les catégories, de l'agent technique au chercheur, le maintien du statut de titulaire Fonction Publique d'Etat, la titularisation des non-titulaires.

rejettent la modification du statut des ITA,

(décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984), soumise pour avis au Comité Technique Paritaire du CNRS du 16 juin 95 (), instituant l'entretien annuel d'activité comme élément obligatoire de la méthode d'appréciation des agents par leur supérieur hiérarchique.*

NOM Prénom	Catégorie	Laboratoire	Signature

**(*) AVIS du CTP : 7 Contre (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS) ;
3 abstention (SNIRS-CGC) : 10 Pour (Administration).**

Déclaration du SNTRS-CGT

LES SCIENCES DE L'UNIVERS, BANC D'ESSAI DU CNRS ?

Fin avril, l'inspection des finances a présenté son rapport sur la situation financière du CNRS à la direction générale.

Si ce rapport n'est toujours pas rendu public (le sera-t-il jamais ?), les chiffres avancés par la presse n'ont pas été démentis. Le jeu des annulations de crédits de paiement (CP) devant couvrir les autorisations de programmes (AP) aurait ainsi provoqué, au fil des années, un trou de 1,5 milliard F dans les crédits des laboratoires selon la revue scientifique anglaise "Nature", et le déficit de la masse salariale atteindrait le milliard F.

Le silence total est fait sur cette question, mais des mesures n'en sont pas moins prises. Ainsi, Monsieur AUBRY, directeur scientifique du département "Sciences de l'Univers" et directeur de l'INSU, avance une politique dont les principes n'ont été ni affichés, ni discutés, comme le montrent deux notes que nous publions ici :

* Celle du 2 juin 1995 annonce les "dénotifications" budgétaires aux URA, UMR, et UPRES-A. Cette mesure annonce-t-elle une récession au CNRS ? Monsieur AUBRY applique une restriction pour "favoriser" la recherche universitaire au détriment des LP du CNRS en dépouillant les laboratoires implantés dans les universités.

C'est bien le CNRS qui est visé.

* Celle du 17 mars 95 concerne l'affectation d'un ingénieur de recherche à un projet et non plus à un laboratoire. Cette nouvelle "règle" d'affectation, tout à fait anti statutaire, a été confirmée le 1/06/95 par le Directeur Scientifique Adjoint (DSA), M. LELIEVRE. Elle avait déjà été citée dans une enquête faite dans la section 13 du Comité National.

Avec ces mesures, la direction du CNRS avance, déjà en SDU, une politique qui, si elle n'est pas affichée noir sur blanc, n'en est pas moins précise. Le message est clair : obliger à travailler sur les seuls programmes prioritaires, ne financer qu'à travers les appels d'offres, n'affecter de personnels qu'à ces programmes. Cette politique -rendre les IR itinérants- ne peut que déboucher sur un gâchis humain, le renforcement de l'inégalité dans les possibilités de carrière, la mise en cause de la qualification. Elle ne peut que conduire rapidement à la mise en cause de la notion même de laboratoire : la qualité de la recherche publique est bâtie, en particulier, sur la stabilité des unités de recherche, stabilité dans laquelle les ITA et les chercheurs ont un rôle déterminant.

Ainsi se met en place la politique qui va des "schémas stratégiques" au rapport Fillon, aux rapports Laurent, Gross, Charvolin, aux nouveaux contrats tripartites, à la contractualisation des EPST, à la généralisation du pilotage et du financement des recherches par appel d'offres, le tout sur fond de récession budgétaire.

Dans ces conditions, l'empressement de la direction du CNRS à modifier le statut du personnel pour rendre l'Entretien Annuel d'Activité (EAA) obligatoire pour les ITA et "expérimenter" l'Entretien Approfondi pour les Chercheurs (EAC) et l'évaluation des ITA, prend tout son sens. Ces outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) vont lui servir à sélectionner les personnels à déplacer au gré des programmes prioritaires, ou à pousser vers l'enseignement supérieur... ou vers la sortie.

Le SNTRS-CGT appelle ses sections à s'informer auprès des directions de laboratoires, à intervenir auprès des directeurs scientifiques, de la direction générale du CNRS et du Ministre, Monsieur BAYROU, pour exiger :

- Le versement par l'Etat de sa dette au CNRS*
- L'augmentation du financement récurrent des unités de recherche*
- La levée du gel des postes et l'annulation des suppressions de postes*
- Le retrait du projet de modification statutaire rendant l'EAA obligatoire*
- L'arrêt des processus de désassociation d'équipes*

Orsay, le 16 juin 1995

Retraite

C.P.A. De nouveaux droits pour la Cessation Progressive d'Activité

Depuis la parution du texte (20/2/95) permettant aux agents non titulaires de l'Etat de pouvoir bénéficier de la CPA dans les mêmes conditions que les titulaires (dès 55 ans après 25 années de service public avec 50% du salaire et une indemnité de 30% de la rémunération indiciaire), le droit de cumul des années de non titulaire et des années de titulaire permet aux agents n'ayant pas racheté leurs années de non-titulaire de postuler dès 55 ans un départ en C.P.A. dès lors qu'ils ont 25 années d'emplois publics.

Information s'adressant aux agents qui n'ont pas racheté leurs droits de non-titulaire et qui désirent continuer à travailler après 60 ans jusqu'à obtention d'une pension civile (avoir accompli au moins 15 ans de services civils et militaires effectifs).

Ils peuvent faire liquider et toucher leurs droits IRCANTEC obtenus avant leur titularisation dès qu'ils ont les conditions pour avoir une retraite pleine et entière (37 ans 1/2 tous régimes confondus à partir de 60 ans).

Cette possibilité n'existe pas pour la pension du Régime Général de Sécurité Sociale qui exige l'interruption de l'activité salariale.

Valeur du point IRCANTEC au 1er juillet 95 : 2,307 F.

Les représentants des Fédérations CGT de la Fonction Publique au CA de l'IRCANTEC du 20/6/95 ont voté contre pour protester contre la politique salariale qui favorise les mesures catégorielles et l'individualisation des rémunérations non prise en compte pour le calcul de la valeur du point.

Dans leur déclaration argumentée, ils ont notamment rappelé l'urgence de reprendre l'étude qu'ils avaient proposée

(restée sans suite depuis son adoption par le CA du 13/12/94...)

sur l'actualisation de la Valeur du Point et sur une formule de son évolution en fonction de l'évolution globale des rémunérations de la FP.

Promotions ITA 1995 :

Changements de corps au choix

Passage	Dossiers déposés	Possibilités	%
AJT->T	171	39	22,81
T->AI	742	17	2,29
AI->IE	212	14	6,60
IE->IR	1050	7	0,67

Changements de grades au choix

Passage	Dossiers déposés	Possibilités	%
IR2->IR1	475	38	8,00
IE2->IE1	924	58	6,28
T2->T1	143	9	6,29
T3->T2	106	86	81,13
SAR2->SAR1	59	5	8,47
SAR3->SAR2	187	31	16,58
AJA->AJAP2	88	56	63,64
AJT->AJTP	131	131	100,00
AGT->AGTP	NC	38	-

Changements de grades par sélection professionnelle

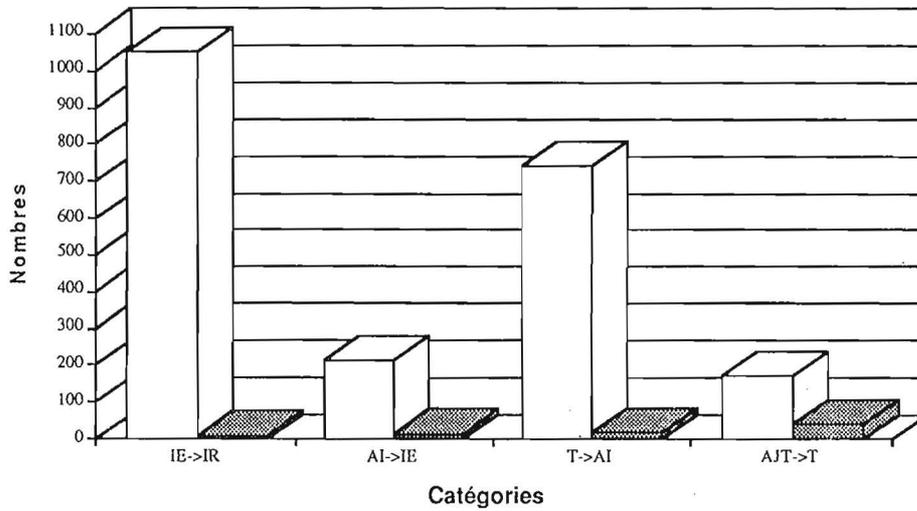
Passage	Dossiers déposés	Possibilités	%
IR->IRHC	7	4	57,14
T->T1	382	80	20,94
SAR->SARI	198	46	23,23
AAR->AARP	NC	3	-

NC = Non connu

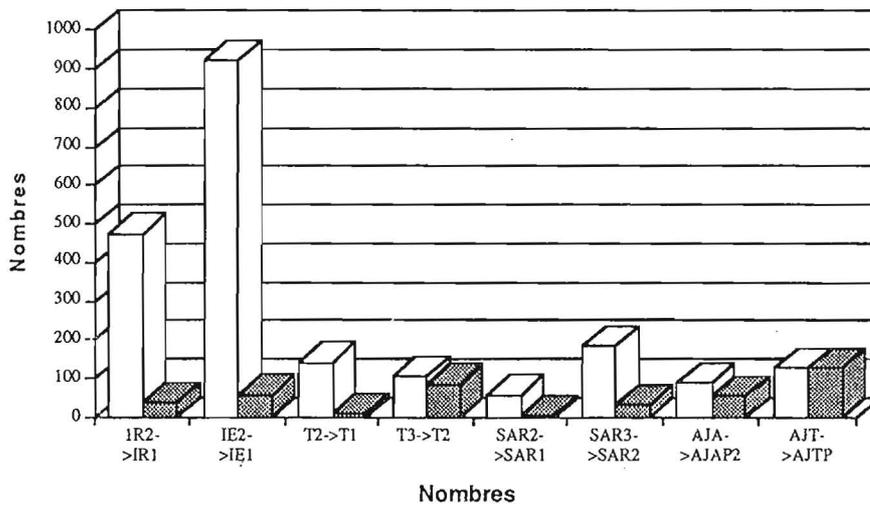
* = y compris les "mesures Durafour"

la grande misère !

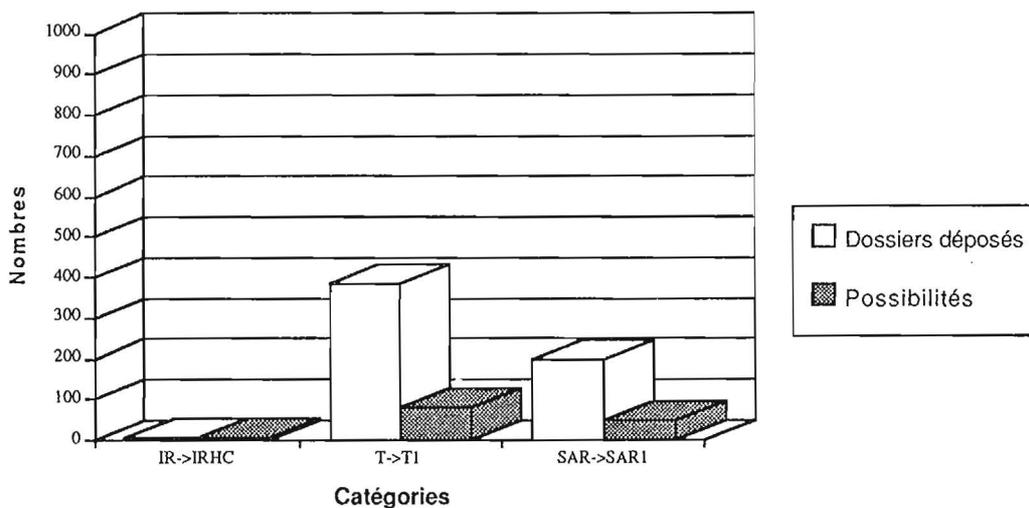
Changements de corps au choix



Changements de grades au choix - 1995



Sélection Professionnelle - 1995





Monsieur le Ministre
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75700 PARIS

Montreuil le 6 Juin 1995

Monsieur le Ministre,

La FERC-CGT et ses syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont l'honneur de vous solliciter pour une demande de rencontre spécifique avec vous sur les questions concernant la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

Les inquiétudes sont grandes quant à l'avenir de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur publics. Ce qu'ont fortement manifesté les personnels de ces secteurs au cours des derniers mois.

Parmi les questions que nous voulons débattre avec vous, il y a notamment :

- l'avenir des organismes publics de Recherche et de l'Enseignement Supérieur,
- l'abandon du processus de contractualisation des EPST et le retour à un financement régulier des unités par le biais du soutien de base et non par la généralisation du système des appels d'offres,
- l'abandon des rapports Charvolin et Gross et le retrait définitif du rapport Laurent,
- la levée totale des gels de crédits et de postes et le remboursement intégral de la dette de l'Etat au CNRS, l'annulation des suppressions de postes,
- l'ouverture de postes budgétaires de titulaires à la hauteur des besoins recensés dans les unités de recherche et les services des organismes de recherche et des universités, dans toutes les catégories, de l'Agent Technique au Chercheur à l'Enseignant-Chercheur,
- le maintien du statut de titulaire de la Fonction Publique d'Etat, son amélioration et la titularisation des non titulaires,
- l'amélioration de la situation des personnels (carrières, salaires, conditions de travail).

Souhaitant une rencontre rapide et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

263, rue de Paris
case 544
93515 - Montreuil cedex
Tel. 48 18 82 44
Fax 49 88 07 43

Christian DUBOT
Secrétaire Général

CGT en toute liberté

SNTRS C.G.T

25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

Monsieur Hervé DOUCHIN
Chef du Service des Personnels
du CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS Cedex 16

Orsay, le 31 Mai 1995

Monsieur,

Lors des discussions concernant les critères de priorité pour l'intégration des T1 et SARI en classe exceptionnelle, nous avons indiqué notre accord pour donner priorité, entre autres, aux agents à proximité de la retraite. Il semble que le débat ait manqué de précision. Car il apparaît que seuls ceux qui sont à l'abord des 65 ans, âge de la radiation des cadres, bénéficieraient de cette priorité. Tous les autres en seraient exclus, en particulier ceux qui partent à 60 ans. Ce qui est, à notre avis, injuste.

Nous demandons donc que tous les agents à proximité de la retraite puissent bénéficier de cette priorité. Et qu'ils en soient informés rapidement.

Nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jean OMNÈS
Secrétaire Général
du SNTRS-CGT

C.G.T

SNTRS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

Orsay, le 31 Mai 1995

TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

Monsieur le Directeur Général
du CNRS
3, rue Michel Ange
75794 PARIS Cedex 16

Monsieur le Directeur Général,

Les personnels du CNRS sont en droit de connaître la situation de leur organisme.
Ainsi en est-il de sa situation financière.
Des chiffres sont cités dans la presse. "Nature" parle de 2,5 milliards de francs de déficit, dont 1,5 milliard concernant les dépenses en personnels.
Quelle est la situation réelle ?
Il semble que l'audit confié à des inspecteurs du Ministère des Finances soit achevé. Ses résultats doivent être portés sans délai à la connaissance des personnels.

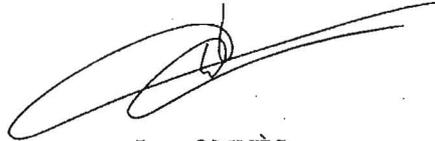
A la suite de ces résultats, quelles sont les demandes faites par la direction du CNRS pour permettre le fonctionnement du CNRS et son développement ?

Vous connaissez notre position sur cette question : il ne saurait être question de se contenter d'une avance sur les moyens de l'année en cours. Le gouvernement doit remplir les engagements pris. Il doit combler en totalité le manque créé par l'État.

Nous profitons de cette lettre pour vous rappeler notre précédent courrier, daté du 6 avril 1995, concernant le recrutement à l'INSU, auquel nous n'avons, à ce jour, aucune réponse.

Ces deux questions, parmi d'autres, nécessiteraient une rencontre pour en débattre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos meilleures salutations.



Jean OMNÈS
Secrétaire Général
du SNTRS-CGT

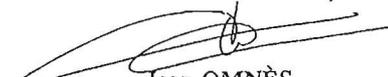
Orsay, le 31 Mai 1995

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous demandons d'inscrire notre organisation syndicale — le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique affilié à la CGT (SNTRS-CGT) — sur la liste des organisations syndicales représentatives pour les chercheurs.

Nous vous adressons, Monsieur le Directeur Général, nos meilleures salutations.

Pour le SNTRS-CGT,



Jean OMNÈS
Secrétaire Général

Politique sociale au CNRS en régression ? CAES : indépendance en danger.

Un certain nombre de réunions dites de "concertations" sur la politique sociale avaient été demandées aux organisations syndicales par le CNRS. Le SNTRS-CGT y a répondu négativement, en effet le rôle d'un syndicat n'est pas de monter en commun (la mano en la mano) un dossier avec la direction du CNRS, mais de se faire les défenseurs auprès du CNRS des demandes des agents dans le domaine social. Notre rôle est d'obtenir de véritables négociations avec le CNRS. Ces négociations devant donner lieu à des réponses concrètes allant dans le sens des besoins des agents dans le domaine social.

A la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) où sont représentés syndicats et direction, le chef du personnel a dit clairement que ce que nous pouvions espérer au mieux pour 96 c'était une augmentation de 5% du budget social du CNRS. Dans ce budget, si le CAES obtient 2,5% d'augmentation ce serait un maximum ! Il s'agit donc dans les réunions de concertation de faire en sorte que la politique du CNRS s'impose au CAES et ce, sans augmentation des moyens.

Lors de ces réunions, il apparaît que les causeries ont été faites par un intervenant extérieur :

CES (Contrat Emploi Solidarité) : au ministère des finances, les CES sont considérés comme faisant partie intégrante de l'organisme et ont droit à la politique sociale de l'organisme... Ce que nous demandons au CNRS qui refuse toujours de les prendre en compte.

Logement : Le ministère de l'équipement consacre 25 MF chaque année depuis 5 ans pour le logement de ses salariés en Ile-de-France. A comparer avec le 1 MF dépensé par le CNRS en 94 pour toute la France. L'équipement compte de 11000 à 12000 agents en IDF ce qui correspond à la population actuelle du CNRS en IDF. Ils disposaient en 90 de 1700 logements et actuellement de 2600 et prévoient de passer à 3300 en l'an 2000...

Dans le domaine du logement, une enquête a été effectuée par le CAES pour connaître le besoin des personnels du CNRS. La direction du CNRS nous a interdit la publication de l'enquête dans la lettre du CAES qui accompagne notre bulletin de paye. La réponse de la secrétaire

nationale du SGEN-CFDT vaut également son pesant de cacahuètes. (1)

Malgré ces manoeuvres, le CAES a reçu 1800 réponses qui seront dépouillées et donneront une indication sur les besoins des agents.

CONCLUSION :

Le CNRS vise à faire passer sa politique au détriment des besoins des personnels et contrôler a priori les demandes du CAES, à influencer et à orienter la politique de celui-ci. Il tient par contre à ce que son domaine plus ou moins réservé soit le moins possible étudié et remis en cause par les syndicats (logement, aides...).

L'INDEPENDANCE du CAES est en jeu en permanence, et il faut malheureusement dire que l'ensemble des autres syndicats, hormis le SNCS, ne défend pas cette indépendance. (2)

(1)

"Cher camarade,

En réponse à ta lettre du 1er février aux organisations syndicales du CNRS, nous n'avons jamais été favorables à ce que le CAES prenne en charge les revendications concernant le logement... Pour le SGEN-CFDT, le logement au CNRS relève des relations syndicats-direction ; cela n'est pas l'affaire du CAES. En conséquence, le CAES n'a pas à promouvoir auprès des personnels une enquête sur le logement...

Pour le bureau national du SGEN ..."

(2) Indépendance du CAES

Le 15 mai 1995, lors d'une réunion organisations syndicales / CNRS, les représentants du SNTRS-CGT (Jean OMNES et Marc DECASTER) ont tenu à faire la déclaration liminaire ci-dessous.

Déclaration liminaire du SNTRS-CGT (réunion du 15 mai 1995)

Au début de cette réunion, dont nous ne savons si elle tient lieu de simple réunion d'information pour le CNRS sur les activités du CAES, ou si le CNRS a l'intention à cette occasion d'influer sur ces activités, ou encore s'il s'agit d'un réel moment de négociation, nous tenons à préciser que :

- Le CAES joue le rôle d'un comité d'entreprise pour le CNRS dans les domaines sociaux, sportifs et culturels. Elu par l'ensemble des personnels, le CA du CAES gère ses activités en toute indépendance et reçoit pour cela du CNRS une subvention, des postes et des locaux comme le précise la convention signée entre le CNRS et le CAES.

- Le CNRS vérifie, à posteriori, l'utilisation des moyens mis à disposition du CAES.

Marc DECASTEUR

RESTAURATION

Des journées restauration ont eu lieu à OLÉRON les 29 et 30 Mai 95 organisées par le CAES .

Elles comprenaient tous les acteurs de la restauration sociale : représentants des comités de gestion, membres de la commission nationale de la restauration, gérants des restaurants, représentants syndicaux.

Le sérieux du travail effectué lors de ces journées est à remarquer.

Des ateliers ont été mis en place et ont apporté leurs conclusions.

- 1.) Restaurants hébergés
- 2.) Restaurants propres à gestion privée
- 3.) Gestion des personnels dans les restaurants CAES.
- 4.) Relation des acteurs CAES et CNRS en matière de restauration.
- 5.) Restauration annexe.

UNE MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ A CLOTURÉ CES JOURNÉES

(voir ci-contre)

Cette déclaration réaffirme la volonté des personnels de ne payer que le "coût de l'assiette"

Que seule la gestion mise en place et soutenue localement par le CAES permet de garantir cette condition.

TICKETS REPAS:

Tant aux journées restauration, qu'à la Commission Nationale d'Action Sociale, la direction du CNRS a émis l'idée de passer aux tickets repas... dans les restaurants qui reviendraient trop cher au CNRS et à pénaliser les plus bas salaires.

Nous nous sommes insurgés contre cette idée qui reviendrait de fait à éliminer la restauration sociale au CNRS.

En effet la restauration sociale, c'est à la fois permettre au personnel de se restaurer sur ou près de son lieu de travail et de payer en fonction de ses ressources.

Le ticket repas, c'est donner uniformément à chacun quel que soit ses revenus 20F et sans se soucier de son lieu de restauration, ni de son niveau de salaire.

Marc DECASTER

MOTION des journées de restauration des 30 et 31 mai 1995.

Les participants aux journées de restauration 1995 d'Oléron ont travaillé sur la base de l'accord 92 portant "organisation" de la restauration sociale. Ils réaffirment leur attachement aux principes suivants : La restauration sociale a pour objet d'offrir à chaque agent CNRS la possibilité de prendre ses repas à proximité de son lieu de travail. Un tarif national est adopté après avis de la CNRS.

La participation financière d'usager, compte tenu de la subvention administrative, doit être au plus égale au prix des denrées nécessaires à la confection des repas.

Les usagers participent au contrôle de l'utilisation des fonds versés par le CNRS et par eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs représentants.

Pour assurer sa mission en matière de restauration le CNRS s'engage à mettre en place les crédits nécessaires.

Depuis la mise en application de l'accord les participants constatent:

1) Au niveau national: le non respect dans certains cas des normes d'exploitation. La non consultation de la CNR sur le plan annuel de l'équipement de la restauration sociale.

2) Au niveau régional: les conseils de surveillance n'ont pas les moyens de contrôler l'utilisation des fonds versés par le CNRS et par les agents.

3) Au niveau local: d'une façon générale dans les restaurants concédés au privé, les principes de base de l'accord 92 : "l'agent ne paie que ce qu'il a dans l'assiette" n'est pas respecté.

Les participants concluent que seule l'association CAES permet, en respectant les principes fondamentaux de l'accord 92 de faire fonctionner la restauration sociale.

La Commission Nationale de Restauration CAES doit organiser annuellement 3 journées de restauration prises en charge par le CNRS.

Les participants réaffirment qu'en matière de restauration sociale l'interlocuteur du délégué régional est le Comité de Gestion.

En ce qui concerne les postes de restauration, en référence aux dispositions prises par le CNRS dans le cadre de la gestion directe, les participants considèrent que les personnels doivent être recrutés sur postes CNRS et affectés au CAES.

Dans le cadre actuel de la mise à disposition du personnel sur postes CNRS au CAES, les participants souhaitent qu'en matière d'avancement, ces personnels soient traités comme les personnels affectés au CAES (proposition faite par le CAES considéré globalement comme un laboratoire sur la base d'un accord écrit existant)

Voté à l'unanimité moins une abstention.

Encore l'Algérie !

Pour toute une génération la lutte pour la paix en Algérie a été la première prise de conscience politique. On ne pouvait pas rester neutre : le gouvernement menait une guerre injuste, avait recours à la torture au nom du peuple français. C'était intolérable, la lutte d'abord minoritaire a fini par gagner dans la population et la paix a été signée. Aucun militant de la Paix en Algérie n'imaginait que, trente ans après, l'Algérie serait en grande difficulté, que les démocrates seraient tellement menacés qu'ils demanderaient asile à la France !

Comment l'Algérie en est arrivée là ?

Certes les forces politiques en Algérie ont des responsabilités et les démocrates algériens ne se privent pas d'une analyse sans complaisance. Mais la France n'a-t-elle pas aussi participé aux difficultés actuelles ? La politique de notre pays n'a-t-elle pas eu un parfum de colonialisme ? Les gouvernements français n'ont-ils pas soutenu sans défaillance la dictature du FLN appuyée sur l'armée ?

Il faut s'interroger sans complaisance : l'attitude de la France a-t-elle été de nature à favoriser l'éclosion de la démocratie en Algérie ?

Aujourd'hui

Le peuple français ne doit pas oublier son histoire dont une partie est mêlée à celle de l'Algérie. Alors nous devons écouter la parole des démocrates algériens car la destruction des libertés aura des conséquences très graves pour l'ensemble des pays de la Méditerranée. La partie n'est pas jouée en Algérie et les chances d'échapper à une dictature intégriste existent. Il faut donc tout faire pour protéger et aider ceux qui veulent construire une vraie démocratie. Et je ferai un chapitre spécial pour les femmes qui constituent la majorité des morts, parce que l'enjeu est de taille : il s'agit de faire peur pour que les femmes acceptent de revenir en arrière ! D'ailleurs elles l'ont bien compris et elles manifestent dans la rue avec un courage impressionnant. Le combat des femmes algérienne pour devenir des être humains à part entière fait partie du combat général des femmes dans le monde. Un recul sur ce terrain ne manquera pas d'avoir des conséquences, non seulement pour les femmes, mais pour la défense des libertés en général. Pourrait-il exister des hommes libres sans femmes libres !

On pourrait écrire encore en abordant beaucoup d'autres sujets. N'oublions pas aussi que dans ce combat obscurantiste mené au nom de la

religion, les intellectuels sont principalement visés. Peut-on laisser assassiner des journalistes, des écrivains, des cinéastes, des professeurs, des médecins etc...

Peut-on rester indifférents ? Nous devons au contraire participer à l'élan de solidarité qui se développe en faveur de l'Algérie démocratique. Les initiatives sont nombreuses et chacun peut choisir sa manière de participer. L'important est de prendre sa place dans le combat général.

VIVE L'ALGERIE DEMOCRATIQUE.

Monique SCANDELLARI

Intellectuels et femmes constituent les cibles privilégiées, parce que "médiatisables", des groupes armés en Algérie. En France, le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique Cgt organise leur accueil dans les laboratoires de recherche. Explications de Roger Migliarina, directeur des études à l'Institut de formation supérieure biomédicale de Paris-XI.

● ISABELLE AVRAN

Lire l'interview de Roger MIGLIARINA, adhérent du SNTRS-CGT paru dans OPTIONS n°288 du 24 avril 95 ou le demander au siège du syndicat.

A VOS COTISATIONS...

As-tu retourné à ta section le talon de ta carte d'adhérent 1995 modifié des éventuels changements :

- dans ton adresse d'affectation professionnelle ou personnelle,
- dans le corps, l'indice,
- le temps plein ou partiel ?

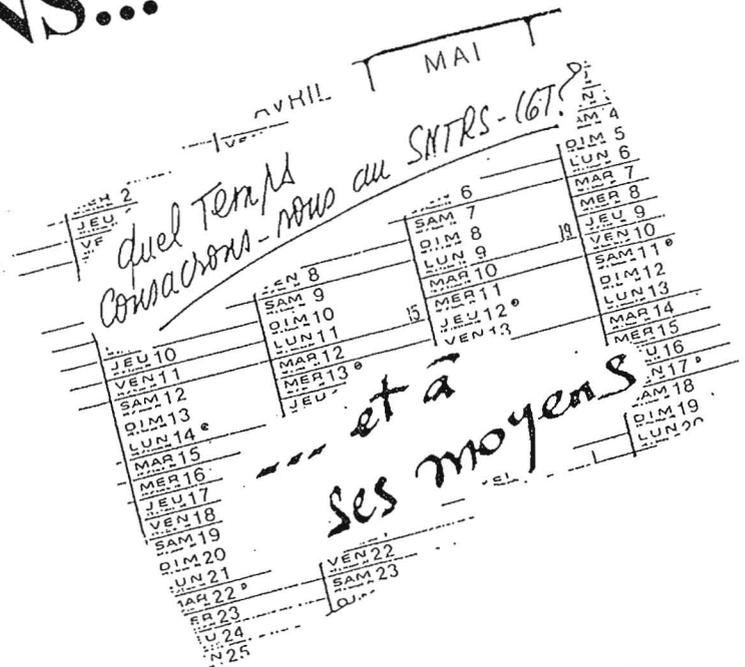
As-tu payé ta cotisation 1995? Tout retard dans le paiement freine l'activité syndicale.

Sais-tu que tu peux opter pour le Prélèvement mensuel Automatique de tes Cotisations (P.A.C.), résiliable à tout moment ?

Le paiement de la cotisation est un acte militant. Au SNTRS-CGT elle représente 0,94 % du salaire.

La contribution de chacun est un élément déterminant pour l'activité syndicale, pour la défense individuelle et collective des personnels.

Le syndicat ne vit qu'au travers de l'activité et des cotisations de ses adhérents.



TRESORERIE Budget prévisionnel 1995

RECETTES

1. Augmentation du nombre de PAC
2. Augmentation du don des sections qui le peuvent

800 000 F

DEPENSES

Salaires	366 000
Locaux	55 000
Déplacement-hébergement	130 000
BN-CE-CSN-Réunions diverses	160 000
Presse	15 000
Fournitures Bureau	15 000
Divers	8 000
Abonnements	10 000
Voiture	21 000
Téléphone	20 000
Equipement	800 000
TOTAL	800 000

Pour cela

- Meilleure programmation des réunions diverses
- Limitation des CE
- Réduction équipement
- Envoi du BRS aux seuls adhérents
- Diminution du nombre de revues en abonnement.

Salaires, temps de travail : il y a urgence

À l'annonce des mesures gouvernementales de relèvement du Smic, d'ajustement du minimum vieillesse, d'augmentation des retraites et d'une allocation dès le premier enfant, Louis Viannet a souligné que ces mesures vont « encourager les exigences de revalorisation des salaires qui s'expriment dans le secteur privé et dans le secteur public ». Il a appelé les salariés à développer la défense de leurs revendications. Parmi elles :

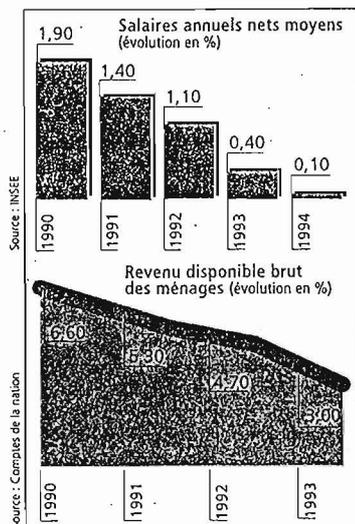
- Le Smic à 7 500 francs (6 000 francs nets) ;
- L'indexation des salaires sur le coût de la vie et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- La prise en compte dans le salaire des qualifications réelles des salariés ;
- La réduction de la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures sans perte de salaire.

L'impossible oublié

Il est des circonstances où l'on peut adopter la politique de l'autruche et enfouir bien profond sa tête dans le sable. C'est ce qu'avait fait un porte-parole du patronat, en affirmant que jamais au grand jamais, il ne serait question de réduction du temps de travail. Las, la réalité, dont les luttes et les aspirations des salariés sont partie intégrante, ne peut être si facilement escamotée. Indéniable effort, il est désormais concédé que réduire le temps de travail peut être efficace contre le chômage. Mais si les mots changent, les intentions demeurent. Ainsi, la seule proposition faite par le CNPF tourne autour des heures supplémentaires. Celles-ci ne seraient plus rémunérées, mais capitalisées sur un an. Pour être récupérées l'année d'après... On a déjà vu mieux en terme de propositions censées créer des emplois. Rien d'étonnant alors, si les organisations syndicales sont plus que réservées. Rien d'étonnant non plus si des initiatives d'action sont déclinées. Il en faudra sans doute beaucoup, pour amener à plus de lucidité. Et faire en sorte que les mirages soient dissipés.

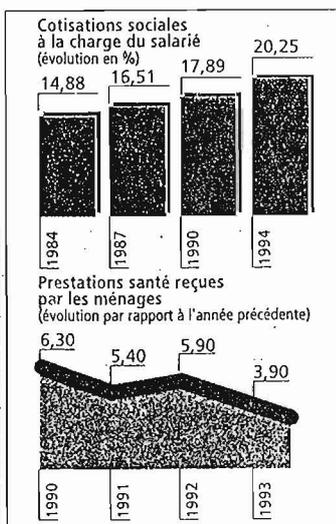
Salaire direct en souffrance ...

Ces dernières années se caractérisent par la faiblesse des augmentations de salaires. Ainsi tiré vers le bas, le revenu disponible des ménages (qui comprend pourtant les revenus du capital et de la propriété !) a subi un ralentissement manifeste.



... « salaire différé » en berne

En même temps, tandis que la part salariale des cotisations sociales ne cessait de croître, le niveau des prestations sociales subissait un mouvement inverse. Ainsi, les salariés paient davantage pour une protection sociale qui leur assure un « salaire différé » toujours moindre.



**LE PLAN D'URGENCE DU GOUVERNEMENT
RISQUE DE DÉBOUCHER SUR BIEN DES
DÉSILLUSIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI**
Déclaration de la CGT

La gravité de la situation de l'emploi, le drame que représentent pour des centaines de milliers de jeunes non seulement le chômage mais l'absence de perspective d'emploi, appellent des mesures énergiques et ambitieuses permettant la création d'emplois. Le plan d'urgence du gouvernement, s'il est ambitieux par l'ampleur des financements concernés risque de déboucher sur bien des désillusions en matière d'emploi du fait de la continuité de sa conception. Il est marqué par des dispositions déjà bien connues de réduction des coûts salariaux, par allègement des cotisations sociales et primes publiques. Ces mesures risquent de se traduire une fois de plus par des gains financiers pour les entreprises sans retombées positives sur des créations d'emplois supplémentaires. C'est vrai pour l'allègement des cotisations de Sécurité sociale sur les bas salaires, pour le Contrat initiative emploi, le Complément d'accès à l'emploi des jeunes et les objectifs fixés par le Premier ministre pour les conventions de coopération de l'Unedic. Ces mesures vont contribuer à entretenir une pression sur les salaires conduisant à élargir le nombre de salariés payés au voisinage du Smic. Le CAE prend la forme d'une véritable antichambre dans laquelle tous les jeunes, qu'ils soient « en grande difficulté » ou diplômés devront passer, avant d'accéder à l'emploi. CAE et CIE vont aussi accélérer le phénomène observé ces dernières années : multiplication des contrats sur fond de stagnation ou de diminution des emplois. Ils vont accentuer les risques d'exclusion des plus démunis permettant au patronat de sélectionner parmi ces salariés à bas prix, le profil qui lui convient, d'autant que les mesures envisagées ne comportent aucune obligation de résultats ou contraintes d'application. Avec la non valorisation des allocations familiales et malgré les mesures limitées d'augmentation des retraites, de hausse du Smic, et le maintien de l'allocation de rentrée scolaire à son niveau 1994, on est loin des besoins des familles et des personnes âgées. Reprenant d'une main ce qu'il a donné de l'autre, le gouvernement met à contribution les salariés et leur famille par la suppression des 42 francs qui leur avaient été accordés à la création de la CSG et l'augmentation de la TVA. Au-delà de l'emploi, le plan d'urgence se traduit par un transfert financier important vers les entreprises au détriment des ménages, et notamment des salariés, actifs et privés d'emploi et de leur consommation. Réduire la consommation des ménages, tailler dans les dépenses publiques, organiser un transfert supplémentaire au bénéfice d'entreprises dont les trésoreries sont florissantes ne peut manquer de peser sur la croissance, alors que celle-ci demeure l'un des moteurs principaux des créations d'emplois. Le collectif budgétaire associé au plan d'urgence confirme que nous restons dans le cadre d'une politique économique caractérisée par une recherche de compétitivité externe et de soumission aux contraintes des marchés financiers. Plus que jamais la satisfaction des revendications des salariés actifs et privés d'emploi, des retraités est à l'ordre du jour pour le retour au plein emploi.



Commandos anti-IVG : pour des peines plus lourdes

FAMILLE

Les femmes aux casserolles pour 60 milliards

« 2500 balles par mois et vous retournez à vos casseroles ». Voilà à quoi l'on peut résumer l'allocation parentale de libre choix dont Colette Codaccioni s'était fait le chantre sous Balladur. Le nouveau ministre de la Solidarité entre les générations a donc, fort logiquement, fait de cette allocation une priorité de son action juste derrière la création de l'allocation dépendance des personnes âgées. D'autant plus qu'elle soutient une profonde réforme des prestations familiales. C'est que, pour financer le retour ou le maintien des femmes au foyer, il faut trouver 60 milliards de francs. D'où l'idée de substituer cette APLC à quatre prestations : l'allocation de garde d'enfants à domicile, l'allocation parentale d'éducation, l'allocation pour jeune enfant et l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle. Autrement dit, on va supprimer des prestations, versées à des parents qui travaillent, destinées à les aider à assumer des charges d'éducation et de modes de garde pour financer un véritable salaire de la femme au foyer. Pire encore, cette allocation versée sans conditions de ressources donc, y compris aux 15% de ménages les plus fortunés, sera financée par la suppression d'une prestation versée aux familles modestes telle l'allocation pour jeune enfant, d'un montant de 955 francs.

LES FAITS

Le 12 juin, les membres d'un commando anti-IVG était traduit devant la justice, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) pour avoir bloqué, le 10 avril 1995, le centre d'orthogénie de la maternité, empêchant une interruption volontaire de grossesse. Un autre commando campe régulièrement devant la clinique Ordener (Paris XVIII^e) ce qui a occasionné une manifestation de protestation samedi 10 juin. Aux États-Unis, la guerre est ouverte au sens littéral du terme entre les médecins et les équipes qui pratiquent l'IVG et des associations anti-IVG : il arrive que des praticiens y laissent leur vie, que des femmes soient à jamais traumatisées. Dans le procès de Chalon, les syndicats CGT et CFDT, l'Union des Femmes françaises et le Planning familial, se sont constitués parties civiles.

L'irruption des commandos anti-IVG dans les centres d'orthogénie des maternités font, à juste titre, l'objet d'une protestation et d'une vigilance actives. Colette Gallard, responsable du Mouvement français pour le planning familial, s'en explique. *Par Françoise Amossé*

Qu'attendiez-vous du procès de Chalon ?

J'ai entendu que la peine demandée était de quatre mois avec sursis. Sans vouloir envoyer tout le monde en prison, nous nous apercevons que toutes les peines jusqu'ici prononcées ont été extrêmement faibles. Les commandos ne se sont jusqu'à présent jamais sentis dissuader de recommencer. Nous voudrions donc que les peines soient suffisamment lourdes pour stopper ces agissements.

Les directives mises à la disposition des directeurs d'hôpitaux contre ces commandos ont-elles été souvent utilisées ?

D'après notre expérience, ces directives ont dû être rapidement « classées verticalement ». Dans la plupart des cas, les hôpitaux nous appellent en catastrophe pour nous demander que faire. Les directeurs, comme les équipes médicales attaquées, sont généralement consternés et démunis devant ce qui se passe. Nous intervenons donc souvent comme aide sur le plan logistique. Reste à savoir qui se porte partie civile et bien souvent, nous rencontrons beaucoup d'obstacles à ce que l'hôpital ou les équipes attaquées entreprennent la démarche. Il semble que, dans la majorité des cas, entrer dans un hôpital, s'attaquer à des équipes en plein travail, quand il s'agit d'un avortement, n'apparaît pas comme grave.

Comment appréciez-vous aujourd'hui le droit des femmes à décider de leur grossesse ou d'un avortement ?

Jusqu'à présent, le droit existe toujours de poursuivre ou de ne pas poursuivre un début de grossesse. Mais pour la réalisation du choix à ne pas le poursuivre, nous nous trouvons devant des difficultés grandissantes. Le secteur privé, pour l'instant, répond. Cependant c'est au secteur public d'appliquer la loi et non au secteur privé en premier lieu, comme c'est le cas. Compte tenu de la conjoncture économique, les femmes ont de moins en moins de moyens et le secteur privé exige une avance d'argent quand ce ne sont pas des tarifs plus importants que ce que devrait représenter le forfait avortement.

La fermeture de lits, voire d'hôpitaux de proximité ou plus précisément, en leur sein, des services de maternité et d'orthogénie, a-t-elle des conséquences ?

Nous ne disposons pas de statistiques, mais nous savons qu'il est de plus en plus difficile d'avoir une place en hôpital rapidement. Tous les hôpitaux n'acceptant pas de pratiquer l'IVG, les hôpitaux qui le pratiquent sont surchargés. Tout se passe comme si on ne voulait toujours pas replacer l'avortement dans l'ensemble du champ de la vie d'une femme -qui ne se résume pas à l'avortement mais reste possible à un moment de sa vie. Au lieu de le replacer dans une éducation plus large, la société continue d'en faire un élément un « peu honteux ».



Outre l'envoi d'une délégation confédérale au Japon en août, cette carte pétition permettra à la CGT de s'associer de manière originale aux différentes initiatives qui seront prises en France, au Japon et dans le monde entier à l'occasion du 50^e anniversaire du bombardement atomique des villes d'Hiroshima et Nagasaki.

Elle s'adresse au Président de la République et reprend nos principales revendications concernant les essais, les armes nucléaires, la réduction des dépenses d'armement.

Elle est conçue donc pour être utilisée dès maintenant et gardera toute sa valeur jusqu'à l'automne, lors de la semaine du désarmement de l'ONU qui coïncidera le 24 octobre 1995 avec le 50^e anniversaire de la création des Nations-Unies.

Cette campagne a également comme supports un badge et une affichette.

1945 HIROSHIMA 1995
PLUS JAMAIS CELA !

Ne pas affranchir

Monsieur le Président de la République,
Je demande que notre pays :

- arrête définitivement ses essais et agisse au plus vite pour un traité international d'interdiction totale des essais nucléaires,
- s'engage dans un processus de désarmement réel se fixant l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde,
- réoriente les crédits d'équipements militaires ainsi dégagés en faveur des productions civiles et besoins sociaux.

NOM : Prénom :
Signature :

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE
Palais de l'Elysée
75008 PARIS

Confédération Générale du Travail (CGT)

On peut se procurer ce matériel en s'adressant à :
FERC-CGT - Case 544
93515 Montreuil Cedex

Le BRS d'Aout sera un numéro spécial PAIX DESARMEMENT

HOMMES DE TOUS LES PAYS...

... Hominisez-vous !

Volontaire pour tous les combats humanistes, « violemment opposé à toute forme de violence », comme il aime à le dire, Théodore Monod s'est toujours placé aux côtés des faibles, des victimes, des spoliés. « En tant que protestant libéral, j'attache plus d'importance à la rectitude de la conduite personnelle, à la générosité, à la compassion, qu'à la récitation d'un catalogue de propositions philosophiques ou métaphysiques. » Et de s'inquiéter : « Quand donc l'homme acceptera-t-il enfin de s'hominiser, de se comporter humainement ? » Le professeur a certes conscience que l'espèce humaine est bien jeune quand on considère la période écoulée depuis l'apparition de la vie sur Terre, et qu'elle n'a pas eu le temps de s'assagir. Seulement, voilà : les moyens de destruction qu'elle a développés ne lui accordent plus guère de délai pour prendre la bonne direction. « Je suis atterré de constater que tant de gens continuent d'aimer la guerre. Savez-vous qu'on envisage, en France, de reprendre les essais nucléaires (1) ? Le principal résultat de cette mesure sera de nous brouiller avec tous les gens du Pacifique Sud. Le glorieux résultat que voilà ! »

(1) Cet entretien s'est déroulé quelques jours avant l'annonce d'une telle décision par le nouveau président de la République.